VILLE DE
Bavilliers

Débat d'Orientation Budgétaire 2018

I. Contexte économique général

Les communes sont largement dépendantes de l'État pour ce qui concerne leurs recettes. L'une des principales d'entre elles est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Après avoir baissé plusieurs années de suite (26.21 % de baisse entre 2012 et 2017, soit 221 461 €), celle-ci devrait être approximativement stable en 2018.

Néanmoins, la situation des finances publiques reste tendue au niveau national. L'État cherche à réduire un déficit devenu structurel. Les collectivités locales seront appelées à participer au redressement des comptes publics à hauteur de 13 milliards d'euros.

Parmi les mesures concrètes qui pèseront sur les budgets locaux cette année figure notamment la suppression des emplois aidés. L'annonce de la suppression progressive de la taxe d'habitation induit également un climat d'incertitude pour l'élaboration des budgets des années à venir.

En 2017, la croissance française s'est élevée à 1,8 %. Pour 2018, le gouvernement prévoit une croissance de 1,7 %. L'économie mondiale donne des signes de reprise mais celle-ci demeure lente et fragile.

Au vu de cette fragilité, il est peu probable que la Banque Centrale Européenne (BCE) augmente ses taux directeurs cette année, afin de soutenir l'économie. Néanmoins, à long terme, on peut anticiper une hausse des taux d'intérêt si la reprise se confirme.

La tendance générale est donc celle d'une reprise timide qui devra se confirmer dans les mois et les années à venir.

II. Etat des finances de la commune

Aujourd'hui, la situation financière de la commune est bonne mais des incertitudes pèsent sur les prochaines années, notamment avec la suppression des emplois aidés et de la taxe d'habitation. La dette s'élève à 1 905 675.51 € soit 383.51 € par habitant, soit un niveau nettement inférieur aux commune française de la même strate. Pour mémoire, elle était de 1 968 368.46 au 1er janvier 2014. En France, dans les communes de la même strate, la dette moyenne par habitant des communes de 3 500 à 5 000 habitants est de 769 €. Pour information, dans celles de 5 000 à 10 000 habitants, elle est de 842 €.

La suppression des emplois aidés représentera un surcoût important pour les finances communales. La suppression de la taxe d'habitation devrait, quant à elle, être compensée pour les communes et son impact devrait donc être limité, mais la prudence est de mise.

Au cours de la première moitié du mandat actuel, une diminution importante des dépenses de fonctionnement a été réalisée. Elle a permis de faire face à la baisse de la DGF sans dégrader la qualité du service public.

Aujourd'hui, les marges de manœuvres en matière de diminution des dépenses se sont nettement réduites. De nouvelles baisses de recettes impacteraient vraisemblablement la capacité d'autofinancement de la commune et les possibilités d'investissement.

Seule une action forte de l'État pour le redressement de sa propre situation financière et un retour de la croissance permettront aux collectivités de stabiliser leurs budgets et de maintenir une politique d'investissement et de proximité qui réponde aux attentes de nos concitoyens.

LE CONTEXTE DE LA COMMUNE DE BAVILLIERS
Analyse de la situation financière et fiscale de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Évolution des dépenses de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	3 097 151	3 204 488	3 134 700	2 944 165	3 004 410.97
Évolution	+2,41%	+ 3,47%	- 2,18%	- 6,08 %	+2.05%

Commentaire :
2014 : Enfouissement des réseaux, grande rue François Mitterrand

2 – Évolution des recettes de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	3 628 546	3 655 034	3 590 167	3 742 472	3 698 257
Évolution	- 0,89 %	+ 0,73%	- 1,77%	+ 4,24 %	-1,18 %

Commentaire :
2016 : Reversement FPIC de la CAB, remboursement assurance maladies personnel et vente 34 Gde Rue

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Évolution des dépenses d'investissement

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	708 873	1 285 450	1 041 365	898 511	1 745 172
Évolution	-31,29%	+ 81,34%	- 18,99%	- 13,72 %	+ 94,23 %

Commentaire :
2014 : Travaux Grande rue François Mitterrand
2015 : Travaux de rénovation intérieure de l'église
2016 : Travaux reportés en 2017 (attente des notifications de subventions)
2017 : Travaux rue et giratoire Charmeuse

2 – Évolution des recettes d'investissement

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	1 018 862	704 177	1 177 427	460 429	1 206 855
Évolution	+ 3,19%	- 30,88%	+ 67,21%	- 60,90 %	+162,12 %

Commentaire :
2015 : Travaux de l'église
2016 : Faible affectation du résultat

2017 : Emprunt + important, + de subventions :

Prêt 2016 : 100 000
Prêt 2017 : 500 000

Subventions 2016 : 99 531
Subventions 2017 : 339 999

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES

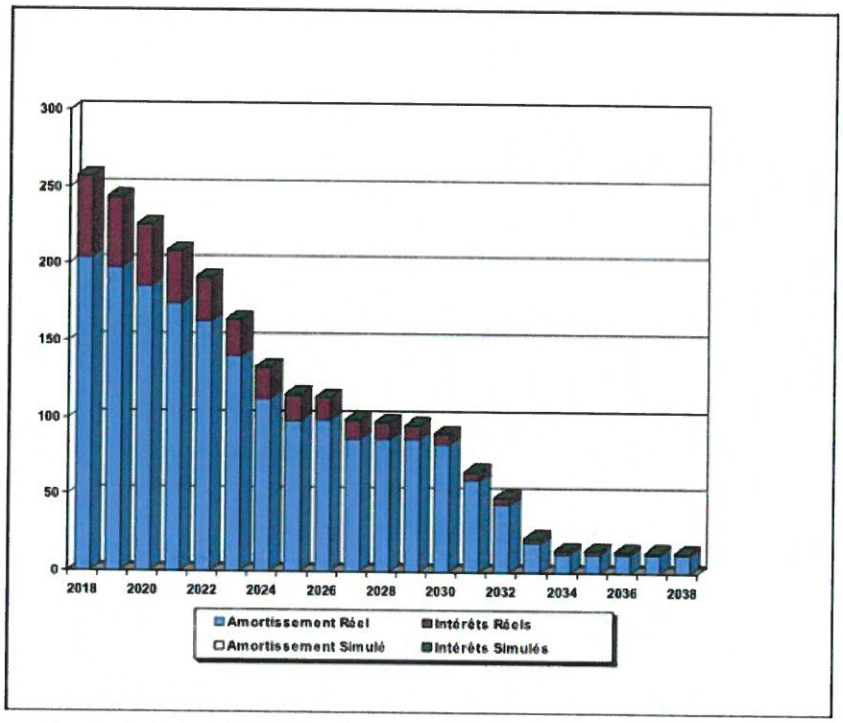

Endettement en euros par habitant / strate

	2012	2013	2014	2015	2016
BAVILLIERS	340	328	352	334	320
COMMUNE DE MÊME STRATE	881	881	870	788	769

PROFIL D'EXTINCTION

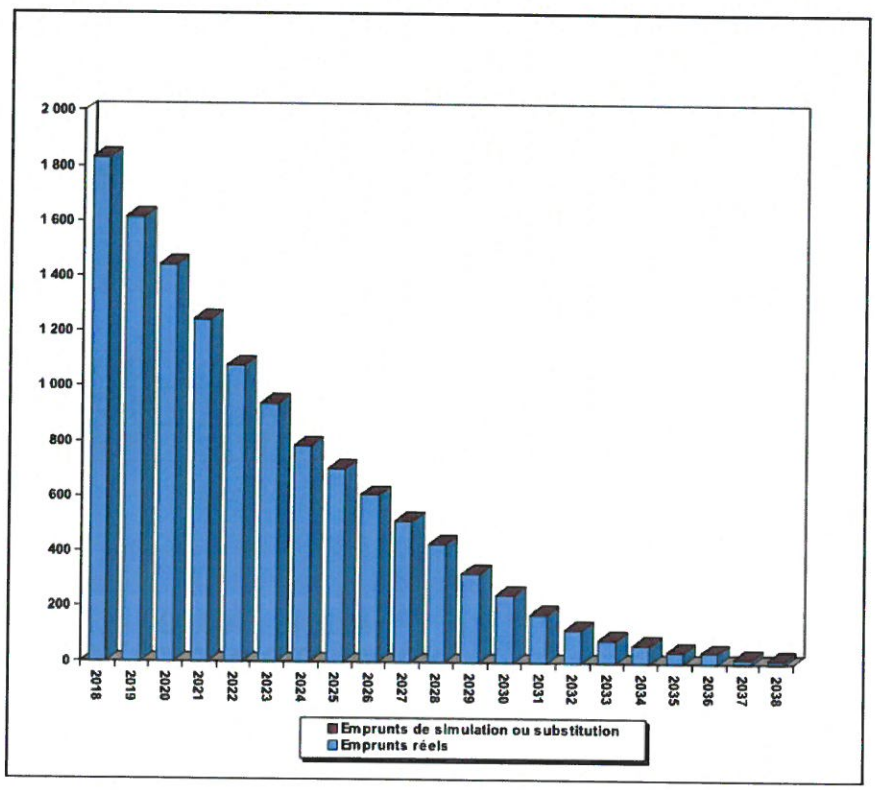

EVOLUTION DE LA TH

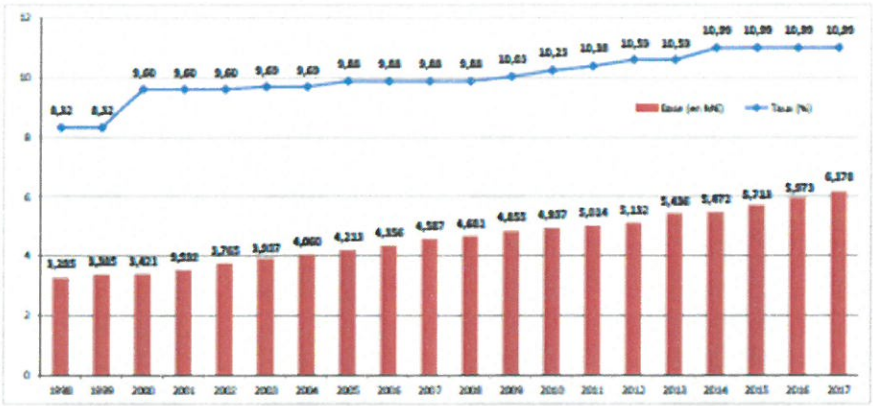

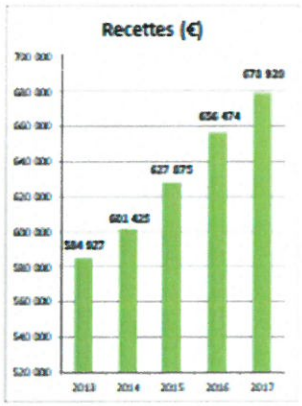

EVOLUTION DE LA TFB

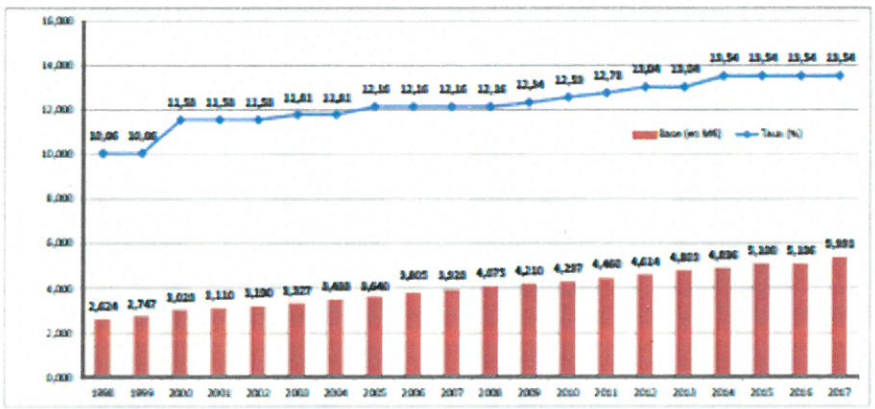

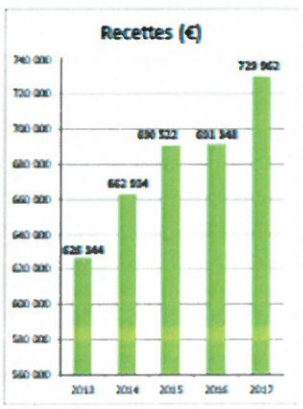

EVOLUTION DE LA TFNB

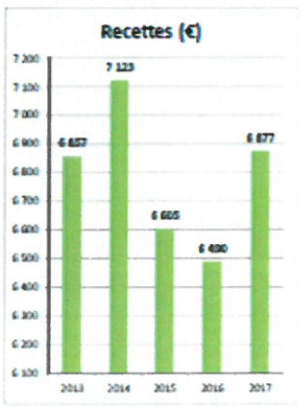

COMPARAISONS DES TAUX

TH

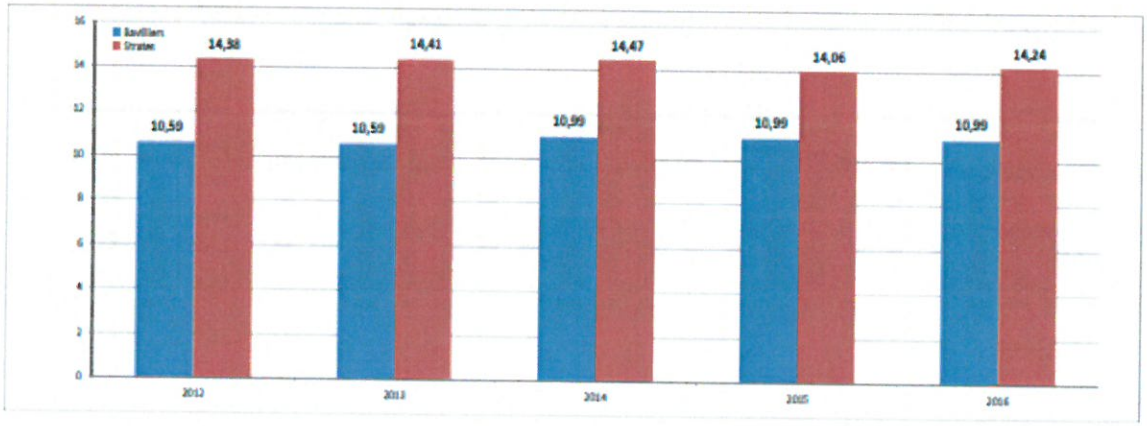

TFB

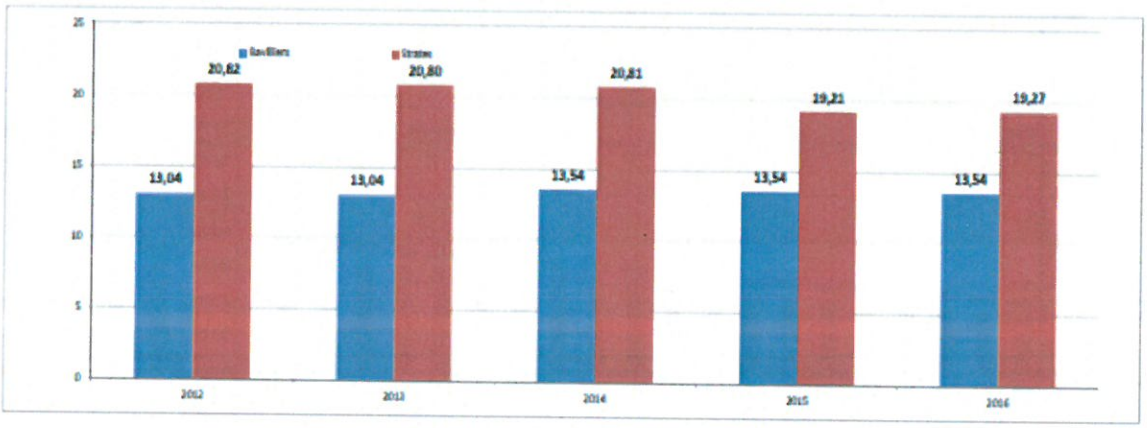

TFNB

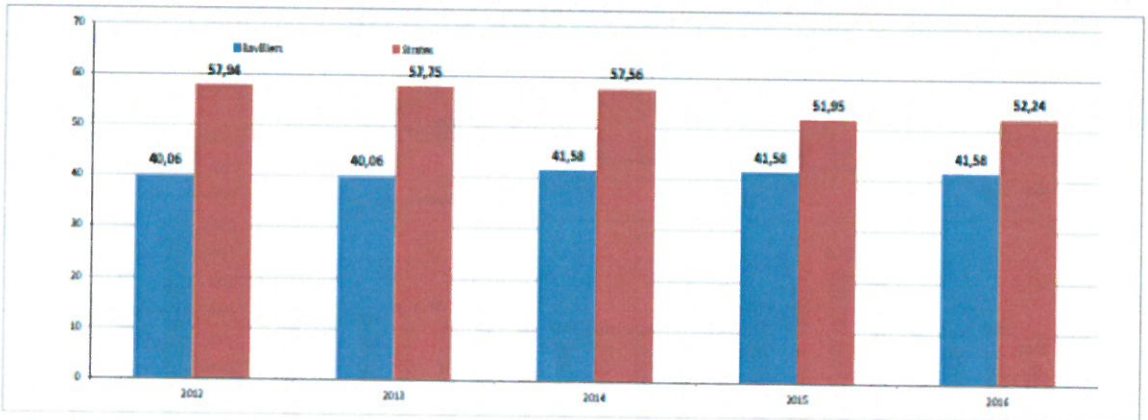

III. Orientations politiques

a. Création d'un parc urbain

L'un des projets principaux en 2018 sera la création d'un parc urbain. Il se situera dans le poumon vert de la commune, entre les rues de la Libération, François Mitterrand et Paul Barret.

Tout d'abord, le terrain de pétanque actuel sera mis en valeur avec la construction d'un club-house et d'une vingtaine de places de parking. Une nouvelle allée piétonne sera créée entre la rue François Mitterrand et la rue Paul Barret. Des cheminements doux et des escaliers permettront de rejoindre la rue de la Libération et de circuler à pied à travers le parc.

Une place centrale permettra d'accueillir différents évènements ou manifestations populaires. La zone sera en partie défrichée et minéralisée. Le projet aura donc un côté esthétique mais apportera aussi plus de sécurité dans les déplacements.

Les arbres existants seront majoritairement conservés, lorsqu'ils sont en bons état. Ils apportent de l'ombre, de la fraîcheur et un côté environnemental très attractif.

Ce nouveau lieu de vie, d'échange et de rencontre sera accessible à tous. Le terrain est situé en plein centre-ville, ce qui en fait le lieu idéal pour ce type d'équipement. Les travaux se dérouleront intégralement sur l'année 2018.

b. Début de l'exploitation du dispositif de videoprotection

Les questions de sécurité et de tranquillité publique sont de plus en plus au cœur des préoccupations des français en général et des Bavilliérois en particulier. Pour répondre à ces attentes légitimes, la municipalité a élaboré en 2016 et lancé en 2017 un projet de vidéoprotection, en coopération avec la police nationale.

Ce sont 25 caméras fixes et une mobile. Qui seront installées au centre-ville, dans les zones sensibles, à proximité des éco-points et aux entrées et sorties de ville. L'installation a débuté et se terminera d'ici quelques semaines. Le démarrage concret de l'exploitation est prévu au printemps.

Par la suite, la municipalité souhaite étudier les possibilités de procéder à de la vidéoverbalisation, notamment pour ce qui concerne le stationnement illégal.

c. Retour à la semaine scolaire de 4 jours

Après l'élection présidentielle de 2017, le gouvernement a rendu possible le retour à la semaine de 4 jours pour les communes qui le souhaitent. Le délai dans lequel cette décision a été prise a rendu impossible son application pour la rentrée 2017.

Néanmoins, un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves. A 75 %, ils souhaitent revenir à 4 jours. En concertation avec l'Éducation Nationale et les centres de loisirs, les écoles Jacques Pignot et Maurice Henry reviendront donc à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.

Les centres de loisirs continueront à proposer des activités aux jeunes le soir après l'école ainsi que le mercredi toute la journée. Ce dispositif est très apprécié des familles.

d. Conduire une politique de développement urbain maîtrisé

La situation géographique de Bavilliers, en première couronne de Belfort et proche des grands axes de circulation, rend la commune attractive sur le plan démographique. La municipalité a la volonté d'accueillir et d'intégrer les nouvelles populations qui souhaiteraient s'installer dans la ville. Pour cela, nous devons développer nos capacités d'accueil tout en maitrisant le développement urbain. Le taux de logement social restera stable à 25 % environ.

Le projet porté par Néolia rue Alexandre Dumas ira à son terme avec la construction de trois immeubles de douze logements chacun en accession à la propriété. Le premier d'entre eux a été construit en 2017. Les deux derniers suivront dans les années à venir.

Le Centre Educatif Professionnel (CEP) de la Douce (ex ADIJ) se restructure. Le bâtiment situé sur le front de rue est en cours de rénovation. Le terrain situé à l'arrière, actuellement propriété du Département du Territoire de Belfort, sera dédié à un projet immobilier dont le pilotage sera confié à la SODEB. Quatre immeubles de 19 logements devraient s'y implanter, en deux tranches. Le permis de construire de la première tranche a été déposé et sa commercialisation démarrera en 2018.

La municipalité apporte une vigilance particulière à la présence d'espace verts et de places de stationnement dans les projets immobiliers, afin de conserver l'aspect « Ville à la campagne » de Bavilliers.

IV. Orientations en matière de gestion du personnel

Durant les premières années de mandat, les dépenses de personnel ont été significativement diminuées. Plusieurs agents ont quitté la collectivité. Quelques postes ont été supprimés, lorsqu'ils n'étaient plus nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques définies par la nouvelle municipalité. La charge de travail a fait l'objet d'un rééquilibrage entre les agents restant à l'effectif, dans le cadre d'une réorganisation générale. Enfin, des agents nouvellement recrutés perçoivent parfois une rémunération inférieure à celle de leur prédécesseur. Toutes ces mesures ont permis de maîtriser la masse salariale.

Cependant, la suppression des emplois aidés aura un impact fort sur les dépenses de personnel. Une dizaine d'agents municipaux étaient bénéficiaires de ce type de contrat qui ont été ou seront progressivement transformés en CDD.

Ces emplois étaient exonérés de charge, ce qui ne sera désormais plus le cas, d'où une augmentation des dépenses. Par ailleurs, les recettes afférentes, soit environ 50 % à 70 % du salaire, disparaissent.

Cependant, malgré ces conséquences dommageables et au vu des fonctions occupées par les agents concernés, notamment en restauration scolaire, dans les centres de loisirs, les services techniques et la communication, la municipalité a fait le choix de maintenir les postes en question pour préserver le niveau de qualité actuel du service public.

V. Orientations financières

Les dépenses de fonctionnement ayant été significativement réduites en première partie de mandat, l'objectif est désormais celui d'une stabilisation. Les investissements 2018 seront élevés avec notamment le financement du parc urbain.

Du côté des recettes, les taux d'impôts n'augmenteront pas cette année, comme annoncé en début de mandat. Le FCTVA sera important cette année au vu des investissements réalisés en 2017.

Il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt. Le désendettement de la commune va donc se poursuivre afin d'améliorer notre capacité d'investissement future. L'objectif est toujours d'avoir une dette en fin de mandat inférieure à son niveau du début de mandat.